



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉrimAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Cinquième session

Rome, 7 - 11 avril 2003

### Transparence du budget

### Point 8.4 de l'ordre du jour provisoire

1. À la quatrième session de la CIMP, les membres ont proposé que le Groupe de travail informel de la CIMP sur la planification stratégique et l'assistance technique envisage des procédures pour la planification, l'examen et l'évaluation du budget de la CIPV (voir paragraphe 72, point 4 du Rapport de la quatrième session de la CIMP).
2. Le Groupe de travail informel a examiné cette question à sa réunion d'octobre 2002. Il a formulé certaines recommandations à l'intention du Secrétariat concernant les rapports relatifs au budget. En particulier, il est convenu que la comptabilité du budget et l'établissement des rapports par le Secrétariat devraient suivre le plus étroitement possible les orientations stratégiques de la CIMP. Le Secrétariat s'est attaché à donner suite à cette recommandation en modifiant, par l'intermédiaire de la FAO, les systèmes comptables internes conformément aux orientations stratégiques. Le Secrétariat modifie également la présentation des rapports, afin qu'ils correspondent mieux aux orientations stratégiques, comme le montre le rapport présenté à la présente session au titre du point 4 de l'ordre du jour.
3. Le Groupe de travail informel a également recommandé que le processus du budget soit établi, afin de renforcer la transparence et d'accroître la participation de la CIMP à la planification du budget et à l'établissement des rapports correspondants. Une procédure a été élaborée comme indiqué dans le tableau ci-après, en vue de son examen par la CIMP.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

**Procédures pour la planification du budget et l'établissement des rapports**  
(avec, pour comparaison, entre parenthèses, le programme actuel)

Étape	Calendrier	Action
Étape 1	Avril	La CIMP établit les priorités du programme de travail pour l'année suivante (par exemple, en 2003, la CIMP déterminera les priorités pour 2004) et est informée par le Secrétariat de l'actuel budget de la FAO (2003). La CIMP est invitée à adopter le budget proposé pour les activités financées par les fonds fiduciaires (le cas échéant).
Étape 2	Septembre	Le Secrétariat procède à une estimation des coûts du programme de travail futur (2004) à partir des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts de fonctionnement essentiels fondés sur la contribution prévue ou connue de la FAO (décision de la Conférence la FAO); et</li> <li>• les coûts supplémentaires prévus pour la réalisation du programme de travail souhaité.</li> </ul>
Étape 3	Octobre	Le Groupe de travail informel examine le budget-programme fourni par le Secrétariat (pour 2004) et recommande, le cas échéant, des modifications. Le Groupe de travail recommande également un nouveau programme de travail pour l'année suivante (2005).
Étape 4	Novembre	Le Bureau de la CIMP examine les recommandations du Groupe de travail (pour 2005) pour le financement des éléments essentiels par la FAO et les fonds fiduciaires selon le cas, et convient d'une proposition à présenter à la CIMP pour information (programme ordinaire de la FAO) ou approbation (fonds fiduciaires).  → retour à l'étape 1

1. La CIMP est invitée:

1. À *prendre note* de la nouvelle présentation des rapports relatifs au budget devant être utilisés par le Secrétariat et à *formuler des observations* à ce sujet.
2. À *adopter* les procédures proposées par le Groupe de travail informel pour la planification du budget et l'établissement des rapports.